

COMPTE RENDU COMITE DE VILLAGE DE SAUTEYRAS DU 30/01/16

Présents : Mmes Desfrançois, Kerdraon, Montbel, Ferrebeouf, Mme et M. Robin, M. Jestin, M. Duclos, M. Stelly, M. Bonnemoy, M. Soulier, M. Maisonobe

Excusés : Mme et M. Pranal, Mme Soulier

Ouverture de la séance 10 h.

Points exposés par Madame DESFRANCOIS sur les questions en suspens et interrogations des participants

Travaux à Sauteyras

Chemin de Papianilla :

- Les travaux devraient se faire dès l'octroi de la subvention par le Conseil départemental. Le collectif des riverains a pris en compte le bornage municipal pour une emprise communale ultérieure en bordure de leurs terrains.

Rue Beau-site :

- Pour le problème de vitesse excessive, un comptage des véhicules et de leur vitesse va être réalisé. Certains riverains ont exprimé le souhait qu'il n'y ait pas de réfection de la voirie, qui favoriserait encore une vitesse excessive. Ils souhaitent que la rue Beau site redevienne un chemin sur lequel piétons et cyclistes pourraient circuler en toute sécurité. Pour rappel, les rues Beau site et Tessignou font partie d'un cricuit de petite randonnée (PR). D'autres participants souhaitent une réfection de la chaussée intégrant une solution efficace pour forcer au ralentissement (30 km/heure). Selon le constat réalisé, une réunion se tiendra avec les riverains pour envisager les solutions possibles.
- L'entourage des conteneurs à déchets, aux emplacements actuels, doit pouvoir se faire sans attendre la réfection de la voirie.
- Un panneau d'interdiction pour les camping-cars devrait être posé.
- Le stationnement à droite au bas de la descente qui rejoint le boulevard du lac (devant l'ancien garage) pose interrogation surtout en cas d'enneigement.

Boulevard du Lac :

- La négociation se poursuit pour obtenir du Conseil Départemental des travaux de réfection de voirie en contrepartie du déplacement du panneau d'entrée de Sauteyras au niveau du tournant des ânes. Ceci permettra de limiter la vitesse à 50 km/h et rendra possible la réalisation de l'aménagement du parking d'arrivée sur le site.
- RAPPELS : demande du marquage de passage pour les piétons en bordure de route devant chez Mme et M. Olivier et de pose d'obstacles pour empêcher le stationnement sur le trottoir de droite en direction d'Aydat et en prolongement dans la montée au Centre de loisirs.
- Il a été observé un écrasement de la conduite de raccordement au collecteur cylindrique en contrebas du trottoir en face de chez M. Maisonobe. A cet encoir il subsiste aussi une insuffisance de relevé dans la continuité du trottoir pour rabattre l'écoulement des eaux de ruissellement dans l'avaloir au départ du chemin d'accès au bord du lac qui est de ce fait régulièrement dégradé.

Base nautique / Plage :

- L'entretien des abords de la base nautique sera dorénavant assuré par la commune avec une contrepartie financière de la Com Com.
- La commune a-t-elle à ce jour une convention d'usage qui formalise les conditions de la mise à disposition des terrains communaux dans l'enceinte de la base nautique ?

Fondation Jean Moulin :

- Suite à la vente par la Fondation de certains de ses biens, la commune s'est portée acquéreur de la colonie et ses terrains.

Arrêt de bus pour les scolaires boulevard du Lac :

- La nécessité de l'arrêt demeure et la matérialisation officielle de l'arrêt à Sauteyras reste dans les obligations à faire aboutir.
- Luc Stelly se propose de vérifier s'il existe un texte officiel sur le sujet.

PLU :

- Le Conseil Municipal a validé son plan d'aménagement et de développement durable (PADD) qui constitue pour l'avenir le cadre de référence et le guide nécessaire à la conduite des opérations d'aménagement qui répondent aux besoins et aux enjeux de la commune. Allégé d'un contenu juridique, il est la « clef de voûte » du P.L.U. Parmi les aménagements majeurs, la réduction des zones constructibles et la densification des centres-bourgs.
- En février, la réunion avec les personnes publiques associées (institutions, associations, etc.) aura pour objet de vérifier la conformité du zonage urbanistique réalisé par la commune et le cabinet d'urbanisme mandaté. Il permettra ensuite de solliciter l'accord de la préfecture. Une réunion d'information avec les habitants sera organisée. Le processus se poursuivra par la définition des autres zones du PLU.

Questions diverses

Nuisances olfactives chemin de Tessignou. Des riverains signalent une défaillance d'étanchéité d'un couvercle de fermeture de la canalisation des eaux usées.

Nuisances sonores à l'Espace Loisirs. Des feux d'artifices et lanternes volantes sont utilisées par les usagers de l'Espace loisirs malgré le contrat de location qui devrait les interdire. Quels moyens utiliser pour forcer les usagers à respecter ces interdictions : la mairie pourrait-elle conserver la caution lorsqu'il y a constat d'infraction fait par les riverains ? Un arrêté municipal ne serait-il pas nécessaire pour éviter le risque d'incendie ?

Stationnement et matérialisation de l'accès Pompiers

Le chemin de desserte de la propriété de M. Duclos, qui se prolonge par une servitude de passage pour la sécurité incendie sur la propriété de VOLCANS VACANCES, est impraticable en période estivale. Quels moyens la mairie compte-t-elle mettre en œuvre pour régler ce problème ?

Stationnement sous l'Espace loisirs et en bordure des propriétés en contrebas

M. Maisonobe souhaite l'intervention de la mairie pour vérifier si l'inclinaison de la clôture de sa propriété n'est pas le résultat d'un affaissement de terrain, dont l'origine pourrait être la déstabilisation de la bordure du terrain sous l'Espace loisirs par le stationnement ou le passage de véhicules.

----- Points en suspens et non abordés lors de la réunion -----

- Aménagement du site géologique rue Beau-site.
- Trois poteaux situés sur le trottoir du parking des restaurants (cocotte et cygnes) ont été récemment couchés. La mairie recherche-t-elle le ou les responsables pour imputer les frais de remplacement ?
- Bouches incendies.

Fin de séance à 11 heures 30 suivie du verre de l'amitié.

Le Secrétaire

Les Co-présidentes

*Si vous recevez ce document dans votre boîte à lettres et si vous disposez d'une adresse internet, vous serez bien aimable d'envoyer un courriel à l'adresse suivante : corinne.kerdraon@orange.fr
Vous recevrez ainsi ce document par internet, ce qui économise du papier et de l'encre,
et fait gagner du temps aux personnes qui se chargent de distribuer bénévolement ce compte-rendu. Merci d'avance*